

## **BOURSE « MOBILITE INTERNATIONALE 2017 »**

### ***Règlement intérieur d'attribution de l'aide***

<b><u>OBJET DE L'AIDE :</u></b>	Aide pour les jeunes marckois étudiants qui sont conduits, dans leur cursus scolaire, à suivre des études à l'étranger.
<b><u>ELIGIBILITE :</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- être âgé 26 ans maximum,</li> <li>- être résidant de la ville de MARCK depuis au moins 1 an,</li> <li>- durée du séjour : 1 semestre minimum à l'étranger (CE ou autre)</li> <li>- être inscrit au moins en 2<sup>ème</sup> année d'un cursus post bac,</li> <li>- ne jamais avoir bénéficié de cette aide</li> </ul>
<b><u>MONTANT DE L'AIDE :</u></b>	Le montant de l'aide sera variable en fonction des dossiers présentés par les candidats. Il sera fixé par le conseil d'administration du CCAS en fonction du projet et notamment du coût restant à charge par le bénéficiaire.
<b><u>CONTREPARTIE</u></b>	Le bénéficiaire sera tenu de s'investir au préalable, en fonction de ses aptitudes, dans un projet d'intérêt collectif, social ou humanitaire au service de la Ville de MARCK.
<b><u>AUTRES CONDITIONS :</u></b>	Le dossier de demande sera examiné par le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de MARCK.